

Procès verbal du conseil municipal
Séance du 08/07/2026

Le mercredi 08 juillet 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Raymond DESILLE.

Date de convocation : 02 juillet 2026,

Présents : Raymond DESILLE, David JOUBERT, Marie MIGNOT, Thomas RAMBEAU, Aurélie CHAUVIN, Claudine CERISIER, Paola PARRI, Frédéric ANGIBAUD, Jenny HURTAUD, Ingrid ROUAULT, Aline POULET, Laëtitia KEDZIERSKI, Valentin MICHAUD, Charles PICOT

Représentés :

Absents et excusés : Erwann BELLY

Secrétaire de la séance : Valentin MICHAUD

Ordre du jour :

- 1- Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 22 avril 2026 et du 05 juin 2026.
- 2- Déclaration(s) d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption.
- 3- Cantine scolaire 2026-2027, choix du prestataire portage repas.
- 4- Fixation des prix repas de la cantine, année scolaire 2026-2027.
- 5- Adoption des horaires, tarifs et règlement garderie périscolaire 2026-2027.
- 6- Désignation des représentants de la commune de Puyravault au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Aunis Sud.
- 7- Désignation des interlocuteurs aléa climatique auprès d'ENEDIS
- 8- Travaux en cours et à venir sur la commune.
- 9- Décision sur le projet éolien sur la commune de Vouhé.
- 10- Mise en place du schéma de Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) : Demande de subvention auprès du Département.
- 11- Mise en place du schéma de Défense Extérieur Contre l'Incendie - Demande de la DETR auprès de l'État.
- 12- Rénovation énergétique de la salle associative de l'espace du Vieux Château d'eau - Demande du fonds vert auprès de l'État.
- 13- Compte-rendu des commissions communales et intercommunales.
- 14- Complément Indemnitaire Annuel.
- 15- Divers.

Début de séance : 20 heures 00

1- Approbation des procès-verbaux du conseil municipal en date du 22 avril 2026 et 05 juin 2026.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant les deux derniers procès-verbaux.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux du 22 avril 2026 et du 05 juin 2026.

2- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (N° DE_029_2026)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposées :

- pour le bien cadastré B496 d'une superficie de 3733 m² et situé rue du Grenadier.
- pour le bien cadastré C1057 et C1058 d'une superficie de 37 m² et situé rue Pierre François Audry.
- pour le bien cadastré A787 et A790 d'une superficie de 702 m² et situé 22 rue d'en Bas à Blameré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption

urbain sur ces biens.

3- Rentrée scolaire 2026-2027 : Renouvellement contrat avec CONVIVIO prestataire de la restauration scolaire (N° DE_030_2026)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat avec le prestataire de la restauration scolaire avec arrive à son terme. Il propose le renouvellement du contrat avec CONVIVIO PRO qui propose le repas à 3,6174 € TTC pour la rentrée 2026-2027 avec engagement 5 040 repas (rappel prix repas 2025-2026 : 3,60 € TTC avec engagement de 4 900 repas).

L'assemblée doit se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler le contrat avec CONVIVIO PRO avec le prix du repas scolaire à 3,6174 € TTC et un engagement de 5 040 repas pour l'année scolaire 2026-2027 .
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

4- Rentrée scolaire 2026-2027 : Fixation prix repas cantine (N° DE_031_2026)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, suite au nouveau contrat avec CONVIVIO,

- décide de fixer les prix pour la rentrée scolaire 2026-2027 :
 - le repas cantine enfants à 3,62 €
 - le repas cantine adultes à 4,34 €.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5- Rentrée scolaire 2026- 2027 : Adoption horaires, tarifs et règlement garderie périscolaire (N° DE_032_2026)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à la rentrée scolaire 2026-2027 :

- les horaires de garderie restent inchangés :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h40 à 18h30.

- les prix restent inchangés :

0,50 € par 1/4h pour un enfant, 0,75 € pour deux enfants, 1 € pour trois enfants et 10 € par 1/4h et par enfant au-delà de 18h30 (le 1/4h commencé est du). Exclusion, après 3 dépassements.

- Adopte le règlement intérieur de la garderie périscolaire municipale, ci-annexé.

6- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Désignation des représentants de la commune de PUYRAVAULT (N° DE_033_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 portant sur la désignation par le conseil municipal, de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Considérant qu'il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique et les communes membres une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT),

Considérant qu'il revient à l'organe délibérant de l'EPCI de déterminer la composition de la CLECT,

Considérant que chaque commune membre de l'EPCI doit disposer d'au moins un représentant au sein de la CLECT, issu de son conseil municipal, afin qu'aucune commune membre ne soit écartée du processus d'évaluation des charges transférées,

Considérant la délibération de la Communauté de Communes Aunis Sud, n°2026_05_35 du 26 mai 2026 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant que la CLECT de la Communauté de Communes Aunis Sud sera composée d'un membre par commune avec la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Monsieur Maire rappelle que le rôle principal de la CLECT est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut également jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Monsieur Maire propose donc de désigner pour la commune un délégué titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, auquel il propose d'adjoindre un suppléant.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Monsieur Raymond DESILLE pour la fonction de délégué titulaire,
- Monsieur David JOUBERT pour la fonction de délégué suppléant(e).

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal décide, (VOTE - unanimité requise), de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De désigner pour représenter la commune de PUYRAVAULT au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Aunis Sud :
 - Monsieur Raymond DESILLE, délégué titulaire
 - Monsieur ,David JOUBERT délégué suppléant,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif technique et financier de la présente délibération.

<u>Délais et voies de recours</u>
<i>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.</i>

7- Désignation de deux interlocuteurs aléa climatique (N° DE_034_2026)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit être procédé à la désignation de deux interlocuteurs aléa climatique. Extrait du courriel d'Enedis reçue le 23 juin dernier :

"En 2009, Enedis et l'association des Maires de la Charente-Maritime lançaient le dispositif « référent tempête ».

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à une diversité d'aléas climatiques dépassant le seul cadre des tempêtes.

Pour mieux refléter cette évolution, le référent tempête est devenu **l'interlocuteur aléa climatique**.

En cas d'évènement de grande ampleur, l'objectif est que chaque commune puisse être en lien direct avec notre cellule de crise.

Les interlocuteurs aléa climatique transmettent des informations permettant d'évaluer la situation électrique réelle sur le terrain et de faciliter l'action des équipes en mobilisant les moyens adaptés à chaque situation. Ils contribuent ainsi à améliorer les délais de réalimentation et sont informés en retour du diagnostic du réseau électrique et des modalités d'intervention.

Cette mission ne requière pas de compétences particulières, mais implique une disponibilité en cas de crise ainsi qu'une bonne connaissance de votre territoire. Les personnes désignées n'auront en aucun cas à intervenir directement sur les réseaux publics de distribution d'électricité."

Enedis invite notre conseil municipal à désigner deux interlocuteurs aléa climatique pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne :

- Monsieur Thomas RAMBEAU

- Monsieur Valentin MICHAUD

comme interlocuteurs aléa climatique.

et charge Monsieur le Maire de communiquer à Enedis leurs coordonnées.

8- Travaux en cours et à venir sur la commune.

David JOUBERT informe que la commission « voirie cimetière » s'est réunie dernièrement.

Les points évoqués :

- La mise en place d'un STOP expérimental au croisement de la rue des murs et rue d'en Haut.
- De l'achat de 3 feux tricolores intelligents solaires, coût estimé 13 000 € HT. Possibilité de demander, auprès du Département, une aide financière issue du produit des amendes de police. A suivre.
- Du remplacement des tables de pique-nique (place de l'église et truffière) par des tables en composite plus résistantes que le bois, le premier devis reçu chiffre à 1 800 € TTC les deux tables.
- De l'acquisition d'un nouveau columbarium. Le coût d'un columbarium de 12 cases est de 4 500 € HT. A suivre.
- Concernant la gestion des eaux pluviales à Blameré, le fossé derrière les Mottes se réalisera semaine 31.

Thomas RAMBEAU informe que le plan de travail de la salle de l'espace du Château d'Eau est terminé. La tuyauterie du chauffage de l'école a été remplacé. Le coût des travaux se chiffrent à 12 000 € TTC.

9- Projet éolien sur la commune de Vouhé (N° DE_035_2026)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de création d'un nouveau parc de 5 éoliennes sur la commune de Vouhé à proximité des villages de Blameré et Puyravault porté par la société Volkswind est à l'étude.

- Considérant qu'un parc éolien de 8 éoliennes est déjà installé sur les communes de PUYRAVAULT/CHAMBON

- Considérant que le projet s'il se réalise va fortement impacter la population de Blameré et Puyravault

- Considérant l'inquiétude des membres du conseil de l'impact sur l'environnement de ce projet : pollution visuelle, risque pour la santé, dépréciation de l'immobilier

- Considérant que si le projet se réalise les habitants de Blameré et Puyravault vont subir un effet

d'encerclement considérable.

- Considérant que les éoliennes prévues seront installées à 500 m des premières habitations de Blaméré.
- Considérant que la Communauté de communes Aunis-Sud a déjà atteint ses objectifs de production des énergies renouvelables.
- Considérant que la société Volkswind ne communique aucune information aux communes concernées.
- Considérant la présence à proximité du projet d'un site archéologique, de haies protégées, d'un réservoir de biodiversité et d'un corridor écologique.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, excepté Monsieur Valentin MICHAUD et Madame Marie MIGNOT qui ne prennent pas part au vote en raison d'un lien avec le projet.

- décide de prendre une position CONTRE, avec 12 voix CONTRE et 0 voix POUR, la suite du projet éolien sur la commune de Vouhé.

- Le conseil municipal de PUYRAVAULT soutient la commune de VOUHÉ dans son combat pour l'arrêt du projet et soutient le collectif qui se met en place pour que ce projet éolien ne voit jamais le jour.

10- Mise en place du schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie- Demande de subvention auprès du Département (N° DE_036_2026)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet suivant : Mise en place du schéma de Défense extérieure contre l'Incendie. **Le montant total des travaux : 2 964,12 € HT.**

Afin de mettre ce schéma en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du département de la Charente-Maritime.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCE DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT (€)
Etat DETR	60	1 778,48
Département	20	592,82
Sous-total financement public	80	2 371,29
Fonds propres	20	592,82
Sous-total collectivité	20	592,82
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100	2 964,12

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la réalisation du schéma de Défense extérieure Contre l'Incendie pour un montant total de 2 964,12 € HT
- adopte le plan de financement présenté ci-dessus,
- sollicite une subvention auprès du Département correspondant à 20% du montant HT du projet,
- charge le Maire de toutes formalités.

11- Mise en place de schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie - Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR (N° DE_037_2026)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet suivant : Mise en place du schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le montant total des travaux HT : 2 964,12 €

Afin de mettre ce schéma en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCE DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT (€)
Etat DETR	60	1 778,48
Département	20	592,82
Sous-total financement public	80	2 371,29
Fonds propres	20	592,82
Sous-total collectivité	20	592,82
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100	2 964,12

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le projet et les modalités de financement ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment le demande de subvention auprès de la préfecture.

12- Travaux de rénovation énergétique de la salle associative de l'Espace du Vieux Château d'eau - Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) (N° DE_038_2026)

Dans le cadre de sa politique en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, la collectivité souhaite engager des travaux de rénovation énergétique de la salle associative de l'espace du Vieux Château d'eau.

Descriptif des travaux engagés : Isolation murs et plafond, menuiseries double vitrage. Remplacement des portes.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert), d'un montant de 14 211,17 €.

DÉPENSES		RECETTES	
Total des prestations et fournitures	31 580,37 €	Subventions Etat (Fonds Vert) – 45 % Département - -35 %	14 211,17 € 11 053,13 €
		Autofinancement (fonds propres) – 20 %	6 316,07 €
TOTAL HT	31 580,37 €	TOTAL HT	31 580,37 €
TOTAL TTC	35 959,68 €	TOTAL TTC	35 959,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le plan prévisionnel de financement présenté,
- Dit que le projet est inscrit sur l'exercice budgétaire 2026.
- Sollicite une subvention de € au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert),
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

13- Compte-rendu des commissions communales et intercommunales.

Les membres du conseil municipal ayant participé à des commissions intercommunales :

Paola PARRI de la commission Mobilité et la commission Climat et Résilience, **Claudine CERISER**, de la commission Culture, **Thomas RAMBEAU** de la commission Milieux et Biodiversité et la commission Urbanisme et Habitat et **Marie MIGNOT** de la commission Enfance Jeunesse Famille ont chacun résumé leur réunion.

14- Complément Indemnitaire Annuel.

Considérant la délibération relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en date du 22 mai 2024,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé de verser aux agents communaux le complément indemnitaire annuel d'un montant de 300 € (Indemnité instituée au prorata de leur temps de service).

15- Divers

Monsieur le Maire informe :

- ✓ Qu'il y'a 130 inscrits pour le 14 juillet. Les membres du conseil sont invités à 9h à l'Espace du Ruisseau pour la mise en place des festivités.
- ✓ Qu'un courrier, demandant de rétrocession de la RD208 « rue de l'Ancienne Gare », a été envoyé à la Direction des Infrastructures d'Echillais.
- ✓ Qu'il a reçu lundi dernier Madame ARRIEUDEBAT, Directrice de La Poste pour faire un point sur l'activité de l'agence postale.
- ✓ La commune recevait les Scènes d'été, le 02 juillet dernier à l'Espace du Ruisseau, 300 convives sont venus apprécier le spectacle.
- ✓ Qu'il a sollicité le prime rafraîchissement auprès d'EDF. Nous pouvons bénéficier jusqu'à 400 € par équipement.
- ✓ Qu'un chèque a été remis par les mariées, après la célébration de leur mariage survenu le 20 juin dernier. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de le remettre à l'association des parents d'élèves Vouhé-Puyravault.
- ✓ Le 30 juin dernier à l'église, M Olivier FOLTRAN de la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle aquitaine DRAC, est venu procéder à l'inventaire des objets mobiliers classés au titre des monuments historiques. Les objets datant d'avant 1905 appartiennent à la commune.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 09 septembre 2026 à 20 h.

Fin de séance : 21 heures 55

Raymond DESILLE
Président de séance



Valentin MICHAUD
Secrétaire de séance

